

paix. Mais Louis XIII et le cardinal de Richelieu, occupés alors des affaires d'Italie, ne purent donner suite à celles de la Nouvelle-France.

II.

Louis XIII, occupé à la guerre; ne peut donner suite à la négociation.

Le 29 décembre 1629, ce cardinal, accompagné de trois maréchaux de France, était parti de Paris, avec le titre de lieutenant général, représentant la personne du Roi, pour secourir Casal et le duc de Mantoue, contre la maison d'Autriche. Il fit aussi la guerre au duc de Savoie, et prit sur lui la ville et la citadelle de Pignerol. Le roi entra lui-même dans la Savoie, qu'il soumit en peu de temps, conquit le marquisat de Saluces, et remit Casal entre les mains du duc de Mantoue. Comme il était difficile, au milieu de ces mouvements de guerre, que Louis XIII et le cardinal insistassent auprès du roi d'Angleterre, qui, dans sa réponse, n'avait parlé que de la restitution de Québec, sans mentionner l'Acadie, l'Ambassadeur alla les trouver l'un et l'autre en Savoie. Mais la circonstance n'était guère favorable pour traiter alors des affaires du Canada, et la conclusion fut de différer le départ de la flotte que devait conduire le chevalier de Rasily. L'année suivante, le roi eut sur les bras des guerres intestines; il marcha, avec le cardinal, contre le duc de Lorraine, qui avait pris part au complot de Monsieur, Gaston de France. Celui-ci, en 1632, porta la guerre, dans le Languedoc, où le duc de Montmorency, alors gouverneur de cette province, s'était déclaré en sa faveur. Le duc, ayant été fait prisonnier à la bataille de Castelnaudary, le roi fit grâce à Gaston, son frère unique, et demeura inflexible pour le duc de Montmorency, qui fut condamné à mort, le 30 octobre, par le Parlement de Toulouse, et exécuté, le même jour, à l'âge de trente-huit ans. Ce seigneur, le même que nous avons vu vice-roi de la Nouvelle-France, plus malheureux encore que coupable, aussi recommandable par ses grandes qualités que par sa naissance, subit son sort en vrai héros chrétien, et fut regretté de tout le monde.

III.

La négociation reprise et conclue. Rasily part pour l'Acadie.

Mais, dans le cours de cette année 1632, le roi et le cardinal de Richelieu ne furent pas tellement absorbés par les affaires du dedans, qu'ils ne s'occupassent aussi de celles de la Nouvelle-France. Ils reprirent les négociations avec le roi d'Angleterre, qui, selon sa promesse répétée plusieurs fois, consentait à céder l'Acadie, aussi bien que le Canada. Il avait déjà envoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour faire délivrer les commissions et toutes les lettres nécessaires à cette double restitution, et fait